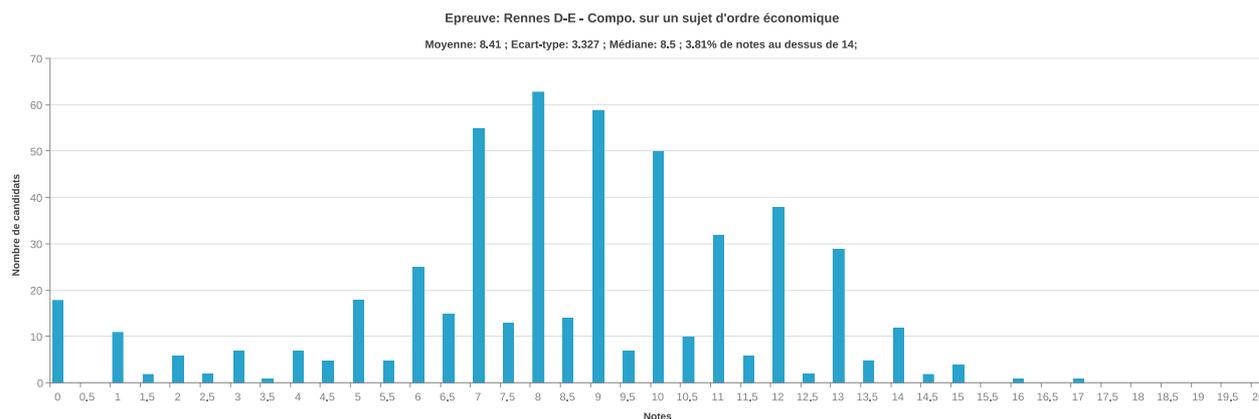


Rapport de jury Épreuve écrite d'économie

I – Statistiques



II – Rapport

- [1] Les candidats à l'épreuve d'économie devaient traiter le sujet : « La défense de la concurrence doit-elle être une préoccupation des politiques publiques ? »
- [2] La moyenne des notes est de 8,41, l'écart-type de 3,33, la note la plus basse de 0 et la note la plus élevée de 17. La moyenne est plus faible que celle du concours précédent et l'écart-type stable. La moyenne est tirée vers le bas par une queue de distribution gauche assez lourde (une cinquantaine de copies se trouvent strictement en dessous de 5/20). La distribution des notes reflète une certaine hétérogénéité dans les copies : beaucoup de candidats ont eu du mal à définir correctement les termes du sujet et à produire des copies théoriquement étayées, illustrées de façon pertinente et rigoureuse dans leur plan.
- [3] Le sujet posé cette année permettait d'aborder une thématique à la fois récurrente (la place de l'intervention publique par rapport au jeu concurrentiel) et d'actualité, au moment où, dans le domaine du numérique par exemple, la politique de concurrence européenne met en place de nouvelles règles sur les pratiques des firmes du secteur (DMA et DSA). Par ailleurs, c'est un sujet qui mobilise des connaissances standards de microéconomie et demande quelques connaissances de l'actualité des marchés, de leur environnement concurrentiel et des politiques publiques dans ces domaines.
- [4] Les attendus concernant le traitement de la question portaient sur la définition de la notion de concurrence, la description des mécanismes concurrentiels et de leurs vertus sur le plan théorique. Il fallait notamment à ce propos évoquer le 1^{er} théorème de l'économie du bien-être (lien entre équilibre concurrentiel et optimum de Pareto). Il fallait également s'interroger sur la nécessité de protéger ces mécanismes ou pas : par quoi seraient-ils menacés et quelle serait la (ou les) meilleure(s) réponse(s) à ces menaces ? Les politiques publiques sont-elles

spontanément un recours quand on parle de préserver des mécanismes concurrentiels ? Le cas échéant, la dimension concurrentielle doit-elle primer sur d'autres dimensions de politiques publiques (politiques d'innovation, politique industrielle, etc.). Comme lors des éditions précédentes les correcteurs ont été particulièrement attentifs à la structure de l'argumentation, aux fondements théoriques utilisés dans les copies, ainsi qu'à la mobilisation de l'actualité récente à fin d'illustrer de manière concrète le propos analytique, ceci afin de permettre une meilleure discrimination des candidats.

[5] Parmi les défauts récurrents constatés, les correcteurs ont constaté que, pour de nombreuses copies, les termes du sujet n'ont pas été suffisamment définis. Beaucoup de copies ont ainsi directement assimilé la concurrence au libre-échange, et par extension se sont focalisées sur des thématiques de commerce international opposant protectionnisme et libre-échange. Par ailleurs, bon nombre de copies ont concentré dans leur introduction des ébauches de réflexion sur la concurrence, les avantages qu'elle peut apporter et les politiques de concurrence mais n'ont pas développé ensuite ces aspects dans leur exposé : de nombreux plans proposés se sont alors révélés assez déficients car ne développant pas davantage sur les éléments théoriques dévoilés en introduction. Sur le plan de la forme, le jury a également relevé qu'un certain nombre de copies s'étaient aventurées vers des plans en trois parties. Il n'est bien sûr pas interdit d'adopter un découpage en trois parties mais l'expérience montre, ici encore, que c'est une stratégie difficile à mener à bien. De fait, les plans en trois parties se sont révélés systématiquement déséquilibrés avec une troisième partie assez vide. Globalement, une bonne partie des plans proposés a peine à montrer une structure argumentée et cohérente sur toute la longueur de la dissertation.

[6] Les éléments à intégrer dans une bonne copie sur ce sujet peuvent être sans exhaustivité :

- La définition de la concurrence sous ses différentes formes (pure et parfaite, imparfaite, etc.) ;
- La définition des principales structures de marché (concurrentiels, oligopolistiques, monopolistiques, etc.) ;
- L'énoncé du 1^{er} théorème de l'économie du bien-être reliant équilibre de concurrence pure et parfaite et efficacité allocative ;
- Les inefficacités induites par les situations de concurrence imparfaite ;
- La place de l'intervention publique dans la recherche de l'efficacité (2nd théorème de l'économie du bien-être, théorie du second-rang)
- La définition et les objectifs des politiques de concurrence (on peut se focaliser sur le cas européen/français) ; La référence concurrentielle sous-jacente à ces politiques de concurrence ;
- Les possibles tensions entre politiques publiques de concurrence et politiques d'innovation ou politiques industrielles; l'opposition entre efficacité statique et efficacité dynamique ;
- ...